



Nos valeurs

Lenos VAT & Customs Lawyers est un cabinet indépendant dont l'expertise est la fiscalité indirecte (TVA et Douane). Les associés de Lenos VAT & Customs Lawyers ont exercé pendant plus de 20 ans en cabinet international. Parce que le droit fiscal devient chaque jour plus complexe, Lenos VAT & Customs Lawyers se concentre exclusivement sur ces matières afin de délivrer à ses clients les conseils les plus experts et de pouvoir les assister de manière optimale et cohérente, en assurant une totale et réelle expertise. Nous avons des clients de toutes dimensions et de toute natures, mais avec l'accent sur des entreprises étrangères qui doivent tenir compte des formalités néerlandaises et veulent d'obtenir un conseil de qualité.

TVA

La TVA est un impôt omniprésent qui influe sur l'ensemble des stratégies de l'entreprise, parce qu'elle frappe chaque flux de biens ou de services. Souvent inspiré par le système de l'Union Européenne, plus de la moitié des pays du monde applique un système de TVA. La TVA néerlandaise – elle-même le successeur d'un impôt moins sophistiqué - existe déjà depuis plus de quarante ans. La TVA a toujours été un sujet intéressant pour les conseils fiscaux, en plus à cause de l'influence des règles communautaires. Notre rôle est d'aider les entreprises en les faisant bénéficier de notre expertise.

Par son connaissance du système de TVA communautaire, Lenos VAT & Customs Lawyers peut vous conseiller pour tous les schémas:

- d'importation aux Pays-Bas,
- de vente domestique,
- d'exportation hors l'Union Européenne,
- d'échanges intracommunautaire de biens,
- de services nationaux et internationaux.

Parfois le problème concerne des transactions incidentelles, mais Lenos VAT & Customs Lawyers s'occupe aussi avec la mise en place d'un nouveau schéma de distribution. Par l'intermédiaires de ses correspondants à l'étranger, Lenos VAT & Customs Lawyers peut aussi assister les entreprises à implémenter leurs schémas dans d'autres pays.

Souvent une entreprise étrangère doit faire de certaines déclarations auprès des administrations compétentes. Lenos VAT & Customs Lawyers peut vous aider à mieux identifier vos obligations déclaratives aux Pays-Bas et peut vous aider à vous y conformer. Les entreprises étrangères peuvent également mandater Lenos VAT & Customs Lawyers pour souscrire pour leur compte leurs déclarations de TVA ainsi que leurs Déclaration d'Échange de Biens (DEB).

Par ailleurs, Lenos VAT & Customs Lawyers s'occupe également avec des opérations plus spécifiques, comme leasing, holding, l'énergie, l'immobilier, télécommunications, internet, etc.

Les experts de Lenos VAT & Customs Lawyers peuvent vous représenter devant l'administration fiscale néerlandaise, et rédiger tous les documents nécessaires pour obtenir la situation désirée ou pour une défense dans le cadre d'un contrôle ou un contentieux fiscal

Demandes de remboursement de TVA néerlandaise

Lenos VAT & Customs Lawyers s'occupe aussi des demandes de remboursement de TVA aux Pays-Bas, dans le cadre des procédures de remboursement mises en place par les 8ème et 13ème Directives communautaires. Il est à noter que les demandes de remboursement par des entreprises établies dans la Communauté Européenne devront être déposée dans leur propre pays depuis 1-1-2010, mais pour la préparation de cette demande les conseils sur les règles néerlandaises pourront toujours être nécessaires.



Représentant fiscal

Bien que l'obligation de désigner un représentant fiscal aux Pays-Bas n'est plus nécessaire (sauf pour les « ventes à distance »), il est parfois très utile de le faire, parce que c'est la seule manière d'obtenir une concession. Par exemple, une entreprise étrangère qui importe des biens aux Pays-Bas pour les revendre vers des destination divers, normalement devra acquitter immédiatement la TVA sur l'importation. A cet égard, l'entreprise pourra désigner Lenos VAT & Customs Lawyers comme un représentant fiscal, ce qui permettra d'autoliquider la TVA.

Douane

Le droit douanier, bien qu'il est aujourd'hui presque entièrement une discipline communautaire, a toujours des particularités nationales. Afin d'éviter des lourdes sanctions les entreprises doivent être au courant des formalités douanières. Ceci permettra aussi d'améliorer la situation son « cashflow ».

Lenos VAT & Customs Lawyers peut vous assister sur ce sujet et – si nécessaire – s'occuper de la négociation avec l'administration des douanes.

Notre réseau

Lenos VAT & Customs Lawyers a établi et entretient des relations privilégiées avec des correspondants à l'étranger (Pays de l'Union Européenne, pays tiers) ayant la même expertise. Ce réseau permet ainsi aux clients de Lenos VAT & Customs Lawyers d'accéder à des conseils de haute qualité dans des domaines qui ont une dimension internationale.

Notre approche

Notre réputation est appréciée par l'administration fiscale : nos opinions sont souvent reconnues par l'administration ou par le judiciaire. Cela emporte de bonnes résultats en gérant un contrôle fiscal ou en négociant une solution d'application.

Notre équipe

Michael van de Leur

Michael van de Leur (1954) était inspecteur des Douanes et Accises avant de se joindre au cabinet Loyens & Volkmaars en 1984 ; il devenait associé en 1991. Il a quitté le cabinet en 1997 et commençait son propre cabinet indépendant. Michael se joignait à Lenos VAT & Customs Lawyers comme « of counsel » en 2002 mais devenait associé en 2005.

Michael advises various national and international corporations, non-profit organisations and sometimes even government agencies on indirect taxation. His primary advises on VAT, his other areas of interest being real estate transfer taxes, import duty and excise duties. He has written many articles on indirect taxes and appeared a number of times as a speaker in seminars. Currently he is a member of the European VAT Club, a group of lawyers from Europe that discusses various VAT issues. Michael is also a member of the Editorial Board of the International VAT Monitor published by the International Bureau of Fiscal Documentation. Michael is Dutch spoken and has a keen fluency in English and French.

LENOS c.s.

VAT & CUSTOMS LAWYERS



Paul Lenos

Paul Lenos (1959) est le fondateur de Lenos VAT & Customs Lawyers. Il a travaillé comme inspecteur de TVA avec l'administration à La Haye de 1980 jusqu'à 1986, quand il se joignait à Kammer Luhrmann Tax Lawyers à Amsterdam et La Haye. En mars 1989, il fondait son propre cabinet spécialisé à La Haye, connu maintenant comme Lenos VAT & Customs Lawyers. Paul est un conférencier fréquent au sujet de la TVA européenne et néerlandaise : il a écrit plusieurs articles au sujet de la TVA dans des magazines fiscaux. Par ailleurs, il est le co-auteur des divers livres, comme "VAT new style" and "Tax law course, volume VAT," et il est co-editeur du "BTW-Bulletin". Les hobbies de Paul sont faire le tir, faire du golf, et faire du rally avec sa voiture de sport Morgan. Paul est néerlandais, il parle couramment l'anglais et l'allemand, et sait s'exprimer en français. Il a étudié à l'université "Erasmus" à Rotterdam et est licencié en droit civil.

Toon Hasselman

Toon Hasselman was born in 1962. He was a VAT inspector at the tax office for large enterprises in The Hague from 1989 to 1992. In this capacity, he was responsible for taxation of the central government and relating institutions. In July 1992 Toon joined Loyens & Volkmaars Tax Lawyers in Amstelveen and The Hague where he was assigned as a senior manager of the VAT department. Toon has been a member of the firm since September 1997. Toon plays cricket very well and is an even better golf player. Toon is Dutch spoken and has a keen fluency in the English language. Toon Hasselman is a graduate of the Leiden University. He holds a degree in fiscal law.